

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 005-6065/19/BM

■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Europlie et paiement de la cotisation 2019 MET 19/11114/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est forte d'atouts pour devenir une des Métropoles les plus compétitives, notamment au regard des potentiels en matière d'emploi. Dans ce contexte, la Métropole ambitionne un développement économique destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale notamment des populations les plus fragiles, et de soutenir les initiatives et les acteurs favorisant cet objectif d'équilibre territorial.

La situation de l'emploi sur le territoire métropolitain est un des sujets majeurs qui doit marquer le rôle important que la Métropole Aix-Marseille-Provence entend jouer dans le développement économique et social des territoires qui la composent, en prenant appui sur l'expertise des différents acteurs publics et privés du territoire. La politique soutenue dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit dans des processus de concertation avec les partenaires socio-économiques ayant pour objet la mise en cohérence des interventions publiques pour un public ciblé, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Ces démarches partenariales sont destinées à coordonner, dynamiser et renforcer, sur le territoire métropolitain, la mobilisation des moyens de chacun, afin de permettre l'accès ou le retour à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché du travail.

Le champ de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale se caractérise donc par un spectre particulièrement étendu d'acteurs mobilisés, de natures diverses, avec des modes d'organisation et de

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

gouvernance qui leur sont propres. L'enjeu majeur est bien l'articulation des acteurs locaux et la complémentarité des actions mises en œuvre en faveur de l'utilisateur.

À ce titre, notre établissement a pour compétence la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre des politiques d'inclusion auprès de publics en grande fragilité et en situation d'exclusion professionnelle.

Pour ce faire, l'adhésion au sein d'organismes dont la vocation est de mettre en réseau différents acteurs œuvrant dans notre champ de compétences et destinée, notamment, à faciliter la saisine des différentes sources de financements publics et privés, est essentielle.

L'association Europlie, créée en 1997, est un réseau d'acteurs de terrain intervenant sur les champs de l'emploi, de l'insertion professionnelle et des ressources humaines en direction des citoyens fragilisés. Ce réseau permet, à partir des expertises opérationnelles des territoires, de proposer des évolutions dans la mise en œuvre des interventions des collectivités et d'éclairer les élus et décideurs sur des pratiques professionnelles pertinentes développées par certains territoires. Il s'agit d'une association chargée de mettre en réseau les élus et les techniciens en charge, notamment, de la gestion et de l'animation d'un PLIE, représentant les différentes réalités territoriales en tant que point d'appui stratégique pour alimenter le lien entre le national et le local.

Europlie, c'est à la fois un centre de ressources avec des outils au service des adhérents et des partenaires et un espace d'information, de réflexion et de production de connaissance, en proposant aux professionnels et aux élus des actions d'information et de conseil.

Par ailleurs, interlocuteur privilégié avec les services de l'État, Europlie joue un rôle important dans les négociations sur les fonds européens au service de ses adhérents, représentant des enjeux notamment sur les modes d'organisation susceptibles de rentabiliser au mieux la captation des fonds européens et des échanges d'expériences.

L'association se compose de trois collèges de membres :

- le collège n°1 « personnes morales porteuses de l'animation du PLIE » qui réunit les personnes morales, structures porteuses de l'animation du PLIE représentées par l' élu(e) délégué(e) au PLIE ;
- le collège n°2 « personnes physiques directeurs (trices) des structures d'animation des PLIE ou responsable en charge de l'animation du PLIE » qui réunit les personnes physiques, directeurs (trices) de PLIE ou responsable en charge de l'animation du PLIE.
- et le collège n°3 « membres associés » qui réunit les personnes physiques et morales en lien avec l'activité des PLIE.

Aussi, compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'association Europlie, la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui est la structure porteuse de l'animation des PLIE du Pays d'Aix et du Pays de Martigues, souhaite adhérer à cette association.

Cette adhésion se fera au titre des collèges de membres 1 et 2, étant précisé que, conformément aux statuts de l'association, cette participation à ces deux collèges n'entraînera le paiement que d'une seule cotisation.

Le montant de la cotisation pour l'année 2019 est ainsi fixé à 1 400 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Europlie est un réseau d'acteurs intervenant dans les champs de l'emploi, de l'insertion professionnelle et des ressources humaines en direction des citoyens fragilisés qui permet, à partir des expertises opérationnelles des territoires, de proposer des évolutions dans la mise en œuvre des interventions des collectivités et d'éclairer les élus et décideurs sur des pratiques professionnelles pertinentes développées par certains territoires ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour compétence la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre des politiques d'inclusion auprès de publics en grande fragilité et en situation d'exclusion professionnelle ;
- Que dans ce cadre, compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'association Europlie, la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui est la structure porteuse de l'animation des PLIE du Pays d'Aix et du Pays de Martigues, souhaite adhérer à cette association ;
- Qu'il convient d'approuver le montant de la cotisation annuelle, d'un montant de 1 400 euros, pour l'adhésion de la Métropole à cette association.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Europlie et le paiement de la cotisation 2019 d'un montant de 1 400 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget fonctionnement 2019 de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019